



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Affectation des résultats 2023 – budget annexe centre municipal de santé

N° 004.04.2024

Rapporteur :
Martine MARECHAL

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 28 mars 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 17
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 23

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE,

Absents excusés

Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FEVRIER
Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Jean-Louis CLAUZEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-004042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

A la suite de l'approbation du compte financier unique 2023, la section d'investissement affiche un besoin de financement (y compris restes à réaliser) de 11 325,52 €. Le résultat de fonctionnement à affecter soit 45 080,33 € sera reporté au budget primitif 2023 pour :

- 11 325,52 € à l'article 1068,
- 33 754,81 € au chapitre 002.

Le solde négatif d'exécution 2023 en investissement sera repris au chapitre 001 au budget primitif 2024 pour un montant de 11 068,52 €.

Sur proposition de Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver l'affectation des résultats 2023 selon les modalités suivantes :

BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ	
REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023	
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	
Résultat de fonctionnement 2023	
A - <u>Résultat de l'exercice 2023</u>	+ 45 080,33
B - <u>Résultats antérieurs reportés (2022)</u>	+ 0,00
C - Résultat à affecter = A+B	+ 45 080,33
Résultat d'investissement 2023	
D - <u>Résultat de l'exercice 2023</u>	- 11 068,52
E - <u>Résultats antérieurs reportés (2022)</u>	+ 0,00
F - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2023</u>	- 257,00
G - Besoin ou excédent de financement = D + E + F (+ ou-)	- 11 325,52
H - Affectation du résultat	
1) Affectation en réserves - compte 1068 en recettes d'investissement 2024 <i>Au moins la couverture du besoin de financement (G)</i>	+ 11 325,52
2) Report en fonctionnement - compte 002 en recettes de fonctionnement 2024	+ 33 754,81
DÉFICIT REPORTÉ - compte 001 en dépenses d'investissement 2024	- 11 068,52

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 5 avril 2023

Le maire

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-004042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Laurent HOURQUET

François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-004042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation